KM9 - PANONCEAU TEMPORAIRE AVEC TEXTE PERSONNALISABLE
Référence : 01211



RESUME

Le panonceau temporaire KM9 complète un panneau temporaire de type AK signalant un danger sur la chaussée. Vous pouvez inscrire la nature du danger sur le panonceau (à préciser dans le devis en ligne ou lors de l'ajout au panier).

Les points forts :

- Entièrement personnalisable
- Eco-responsable
- Films rétro-réfléchissants de classe 1, 2 ou 3
- Certifiés CE et NF complémentaires par l'ASCQUER
- Fabriqué en France

Attention : pour fixer un panonceau KM9 sur un panneau temporaire AK ou BK sur pied dépendant, choisissez un panonceau KM9 sans pied sans rails du même matériau que le panneau AK ou BK.



DECLINAISONS

Taille	Classe	Support et matière
700 x 200 mm	Classe 1 (T1)	Acier sans pied sans rails
700 x 200 mm	Classe 2 (HIP)	Acier sans pied sans rails
900 x 250 mm	Classe 1 (T1)	Acier sans pied sans rails
900 x 250 mm	Classe 2 (HIP)	Acier sans pied sans rails
700 x 200 mm	Classe 1 (T1)	Acier sans pied avec rails
700 x 200 mm	Classe 2 (HIP)	Acier sans pied avec rails
900 x 250 mm	Classe 1 (T1)	Acier sans pied avec rails
900 x 250 mm	Classe 2 (HIP)	Acier sans pied avec rails

DESCRIPTION

Description du panonceau KM9 temporaire personnalisable

Un panonceau KM9 est un panonceau d'indications diverses précisant la nature d'un danger ou d'une zone de chantier.

Le panonceau KM9 est un panonceau temporaire. Il signale à tous les usagers de la chaussée qu'il y a un danger, il faut donc prendre les précautions adéquates.

Le panonceau KM9 est rectangulaire jaune bordé d'un liseré noir, en son centre, il est écrit le texte de votre choix.

Par exemple : Le panneau AK30 annonce des bouchons sur la chaussée. Les embouteillages également aussi être indiqués par le panneau AK14 complété par ce panonceau KM9 avec la mention "BOUCHONS".

Aller plus loin sur les panonceaux temporaires KM9

Le panonceau KM9 est un panonceau qui est à installer sous un panneau de chantier de type AK ou un panneau de chantier de type BK qui signale une interdiction ou un danger.

Les panonceaux donnent plus de précisons sur le danger ou désignent les usagers concernés.

Lorsqu'un danger est présent sur la chaussée, la signalisation peut premièrement se limiter à une signalisation de position et/ou une signalisation d'approche réduite grâce aux panneaux de type AK.

Puis, si la durée du danger est supérieure à 4 heures, il faut compléter la signalisation grâce à un panonceau KM9, une

prescription ou une signalisation de position.

Caractéristiques du panonceau temporaire à personnaliser

Les tailles disponibles :

- Petite : 700 x 200 mm
- Moyenne : 900 x 250 mm
- Grande : 1000 x 300 mm

Pour un panneau triangle de 700 mm, il faut un panonceau de petite taille 700 x 200 mm.

Pour un panneau triangle de 1000 mm, il faut un panonceau de taille moyenne 900 x 250 mm.

Pour un panneau triangle de 1250 mm, il faut un panonceau de taille grande 1000 x 300 mm.

Les supports et matières disponibles :

Le panonceau peut être vendu avec ou sans rails. Avec rails, le panneau possède 1 rail (2 pour la version PVC) sur son dos et permet une installation sur un poteau inséré dans un plastobloc dans le cadre d'une signalisation routière temporaire. La version sans rails possède des attaches pour être fixée sur un panneau temporaire avec pied que le panonceau KM9 complète.

Le PVC est un matériau thermoplastique composé à 57 % de sel et 43 % de pétrole. Il est résistant aux intempéries, à l'usure du temps, aux flammes et à la plupart des agents agressifs.

- PVC sans pieds et sans rails
- PVC sans pieds et avec rails

L'acier est un alliage de fer et de carbone. Il ne produit aucun

déchet et supporte une déformation sans se casser (très résistant).

- Acier sans pieds et sans rails
- Acier sans pieds et avec rails

Les classes disponibles :

- Classe 1 : visible à 100 mètres
- Classe 2 : visible à 250 mètres
- Classe 3 : visible à 500 mètres

Le panonceau doit avoir la même classe de films rétro-réfléchissants que le panneau qu'il complète.

Notre article vous explique plus en détail la réglementation en vigueur pour les classes de panneaux.